

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Fotia Milo T.P

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent séparateur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
	Germany	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	D-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail:	info@jokisch-fluids.de	
Interlocuteur:	Regulatory affairs	
E-mail:	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol

Mention Attention

d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.**Conseils de prudence**P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 2 de 11

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 Traitement spécifique (voir Indications diverses sur cette étiquette).

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol			20 - < 25 %
	203-905-0	603-014-00-0	01-2119475108-36	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H331 H302 H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
111-76-2	203-905-0	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	20 - < 25 %	
	par inhalation: ATE 3 mg/l (vapeurs); par voie orale: ATE 1200 mg/kg			

Information supplémentaire

Termes exacts des phrases H, voir sous section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Veiller à un apport d'air frais. Demander immédiatement un avis médical.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 3 de 11

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Mousse.**Moyens d'extinction inappropriés****5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection individuel

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Assurer une aération suffisante. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 4 de 11

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.

Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Durée de stockage maximale : 1 année

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
111-76-2	2-Butoxyéthanol	10	49		VME (8 h)	
		50	246		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutyle d'éthylène-glycol		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	98 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systemique	1091 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	246 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	125 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	systemique	89 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	59 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systemique	426 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	75 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	dermique	systemique	89 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	6,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systemique	26,7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	147 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutyle d'éthylène-glycol	
Eau douce	8,8 mg/l	
Eau de mer	0,88 mg/l	
Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg	
Sédiment marin	3,46 mg/kg	
Intoxication secondaire	20 mg/kg	
Sol	2,33 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 6 de 11

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: blanc
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	10,6 vol. %
Point d'éclair:	67 °C DIN ISO 2592
pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé DIN 51369
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	non déterminé ASTM D 7042
Densité (à 20 °C):	1,128 g/cm ³ EN ISO 12185

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée solide: 230 °C

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. Protéger contre: gel.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes. Acide.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 7 de 11

Nocif par inhalation.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol				
	orale	ATE 1200 mg/kg			
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1490	96 h	Lepomis macrochirus	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 8 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
111-76-2	2-butoxyéthanol, butylglycol, ether monobutylique d'éthylène-glycol	0,81 (25°C)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

Information supplémentaire**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

120199 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; déchets non spécifiés ailleurs

Code d'élimination des déchets - Résidus

120109 DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES; déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques; émulsions et solutions d'usinage sans halogènes; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Non réglementé

Transport fluvial (ADN)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 9 de 11

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non réglementé

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport maritime)

Non réglementé

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 60 % (676,8 g/l)Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 60 % (676,8 g/l)

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 10 de 11

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,5,6,7,8, 11,12,15,16.

AICS (Australien), DSL (Kanada), IECSC (China), REACH (Europäische Union), ENCS (Japan), ISHL (Japan), KECI (Korea), NZIoC (Neuseeland), PICCS (Philippinen), TSCA (USA)

Abréviations et acronymes

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Repr. - Reproduktionstoxizität

Asp. Tox. - Aspirationstoxizität

Acute Tox. - Akute Toxizität

Aquatic Acute - Akute aquatische Toxizität

Aquatic Chronic - Chronische aquatische Toxizität

Eye Dam. - Augenschaden/-reizung

Eye Irrit. - Augenreizung

Skin Corr. - Ätzwirkung auf die Haut

Skin Irrit. - Hautreizung

Skin Sens. - Hautallergen

Resp. Sens. - Inhalationsallergen

STOT SE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - einmalige Exposition

STOT RE - Spezifische Zielorgan-Toxizität - wiederholte Exposition

VOC - Flüchtige organische Verbindungen

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Fotia Milo T.P

Révision: 01.01.2026

Code du produit: 168

Page 11 de 11

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)